



Communiqué de presse
Créteil, le 30 avril 2019

La préfecture du Val-de-Marne et la Ville de Saint-Maur confient l'acquisition de deux parcelles au bailleur social I3F pour la réalisation de logements sociaux

Dans une démarche de concertation et de partenariat, la préfecture du Val-de-Marne et la Ville de Saint-Maur se sont accordées pour déléguer le droit de préemption à la société Immobilière 3F en vue de l'acquisition d'un immeuble situé 18 bis boulevard des Mûriers, et de deux maisons situées 1 avenue Godefroy Cavaignac-29 rue de La Varenne.

L'Etat et la Ville avaient identifié ces parcelles, sur lesquelles le bailleur I3F, avec lequel la Ville a l'habitude de travailler, prévoit de développer un premier projet de 33 logements sociaux boulevard des Mûriers et un second projet de 29 logements sociaux avenue Godefroy Cavaignac. Ces logements seront conventionnés par l'Etat, la société I3F s'engageant à louer sous condition de ressources et à loyer modéré.

De son côté, la Ville de Saint-Maur va signer une convention de partenariat avec la société I3F pour :

- garantir une haute qualité de service dans les résidences ;
- soutenir la production de logements abordables ;
- accompagner un développement territorial équilibré et harmonieux ;
- participer aux commissions d'attribution des logements, tel que prévu par la loi.

Il s'agira d'une deuxième convention, la ville ayant signé récemment une autre convention avec le bailleur social Vilogia.

Ces deux projets témoignent de ce qu'il est possible de faire en faveur du développement de logement abordable ; cet objectif pourrait être soutenu par l'élaboration d'un contrat de mixité sociale, perspective ouverte par le Conseil municipal en février 2019 et dont les principes et le contenu ont donné lieu à de premiers échanges qui vont se poursuivre entre l'Etat et la Ville de Saint-Maur.

Ils attestent de la volonté de la commune d'utiliser avec efficacité l'ensemble des outils permettant la réalisation de logements sociaux, tant par la construction neuve que par la mobilisation du parc immobilier existant, dans le respect de son plan local d'urbanisme.

Contacts presse :

Préfecture du Val-de-Marne - Service de la Communication Interministérielle
pref-communication@val-de-marne.gouv.fr / 0149566067 / 0603342987

Ville de Saint-Maur-des-Fossés - Service Communication
beatrice.deon@mairie-saint-maur.com / 0145116522 / 0670610161